



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 10 avril 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix avril à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux : 29**

**Membres présents : 24      Procurations : 5      Membres excusés : /      Votants : 29      Pour : 29**

**Date convocation : 02/04/2021**

**Compte rendu affiché le : 12/04/2021**

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

**Procurations :** Didier ZERBIB à Magali PATINET, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN, Sébastien CHAUDERON à Raphaël RIGACCI, Pascal NGUYEN à Morgane CARRA, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN.

**Excusés :** /

**Secrétaire :** Xavier BERLUTEAU

<p><b>N° DEL/2021-022</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>FINANCES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021</b></p> <p><u>Rapporteur :</u> Mme Marie-Ange KOFFEL, Adjointe au Maire aux affaires culturelles et vie associative</p>	<p>Madame KOFFEL rappelle que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général, les associations de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, peuvent recevoir des aides financières de la commune.</p> <p>L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit.</p> <p>Madame KOFFEL explique que toutes les associations souhaitant bénéficier d'une subvention au titre de l'année 2021 ont été invitées, à remplir un dossier détaillé. Les demandes formulées par les associations ont été examinées très attentivement en prenant en considération les actions réalisées et les projets programmés, le nombre d'adhérents, les ressources, ...etc. Elle précise que dans l'attente de nouveaux critères d'attribution des subventions, il est proposé de reconduire les mêmes montants que pour l'année 2020 aux associations et d'attribuer un complément de subvention à certaines associations.</p> <p>Conformément à l'Article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>d'attribuer</b> aux associations les subventions au titre de l'exercice 2021, selon la ventilation figurant dans le tableau suivant :</li> </ul>
---	--

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2021	
	Subvention principale	Montant complémentaire
ACCA (Chasse)	1 300 €	
Aïkido Seyssois	400 €	100 €
Amicale des Pêcheurs Seyssois	1 300 €	
Amis de l'Orgue de Seysses	1 300 €	
Cantarelle (La)	1 200 €	150 €
Club Seyssois Montagne	3 000 €	250 €
Comité Festif	1 700 €	300 €
FNACA	250 €	
Foyer Rural	16 500 €	
Jogging Club Seyssois	400 €	
Karaté Club de Seysses	1 500 €	
Main Verte Seyssoise (La)	350 €	150 €
Maquis de Rieumes	300 €	
Pétanque Seyssoise	1 700 €	
Racing Club de la Saudrune	5 000 €	200 €
SAM Judo-Jujitsu	3 300 €	200 €
Secours Populaire	0 €	300 €
Seysses Vélo Club	2 400 €	
Tennis Club Seyssois	3 600 €	
Union Sportive Seysses/Frouzins Foot	18 000 €	
Vivre ensemble aux Aujoulets	0 €	100 €
<b>Total</b>	<b>63 500 €</b>	<b>1 750 €</b>

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 12 avril 2021.

Le Maire,  
Jérôme BOUFFLOUP

